

Régime de pensions du Canada (n° 2)

C'est là un objectif des plus valables, je pense, et j'ai toujours été quelque peu intrigué par la situation que crée le Régime de pensions du Canada dont les dispositions, si vous les menez à une conclusion logique, semblent décourager les gens de 65 à 69 ans de travailler mais permettent l'accès au marché du travail de gens de 70 à 99 ans en les assurant qu'ils n'en souffriraient aucun préjudice. Naturellement, c'est là pousser la logique à une conclusion assez fragile.

La structure du Régime de pensions du Canada laisse voir une autre faiblesse. En ce qui concerne les plafonds et les taux de pensions, bien des gens constateront que le Régime de pensions du Canada n'améliorera finalement pas leur situation: s'ils sont pauvres ils le resteront. Il va sans dire qu'une telle faiblesse existe si les prestations éventuelles sont établies uniquement d'après les revenus. C'est là un aspect qui requiert une étude approfondie.

Je sais que nous ne prenons pas pour acquis que le programme global de sécurité repose sur le Régime de pensions du Canada ou s'y limite, mais je consultais le dernier rapport tout à l'heure et j'y ai pris connaissance de certains chiffres qui sont plutôt renversants. Les montants moyens des prestations mensuelles en mars 1971 étaient les suivants: \$23.03 pour la pension de retraite. Nous savons que le RPC n'avait pas donné son plein rendement, mais \$23.03, c'est vraiment peu. La pension des veuves était de \$59.38. Même les chiffres améliorés—et nous les accueillons avec joie—que le ministre a mentionnés ce soir, et je suppose que je les ai moi-même quelque part dans mes volumineux dossiers, n'indiquent qu'un maximum de \$109.60 pour décembre 1974.

Selon mes calculs, cela revient à quelque chose comme \$1,619.52 par an. Je pense que le rapport sénatorial sur la pauvreté avait fixé à \$26.50 par mois par personne le seuil de la pauvreté, plus la prestation de sécurité de la vieillesse si le prestataire est assez âgé. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne dis pas que tout le régime repose là-dessus, mais nous devons constater que nous n'avons pas affaire ici à une mesure très généreuse. Je ne crois pas que personne puisse taxer le ministre de témérité. À mon avis, ces chiffres extrapolés sont loin d'être trop élevés et nous devons certes chercher à améliorer constamment le sort des Canadiens et spécialement celui des personnes âgées.

Nous devons aussi examiner le cas d'un autre groupe—et c'est toujours un plaisir de le faire—soit le groupe des femmes. En cette époque de lumières—et je m'adresse surtout à un expert en la matière, c'est-à-dire le président du Conseil privé (M. MacEachen), que sa province a si bien fêté récemment—il nous faut réexaminer la loi actuelle. À mon avis, il ne suffit pas de dire que la maîtresse de maison, la mère, l'épouse, n'a pas le droit de participer pleinement au Régime de pensions du Canada. Selon moi, il n'est pas nécessaire de la considérer comme personne à charge. J'aimerais que la maîtresse de maison puisse participer au régime non comme personne à charge du travailleur masculin, mais plutôt à son propre titre.

● (2040)

Selon moi, c'est la seule attitude qu'on puisse adopter face à cet élément très important pour la société à laquelle nous croyons et qui est la nôtre; mais ce n'est pas tout: les experts en la matière, les actuaires, mes amis hommes d'affaires et mes collègues au sein du parti qui ont appris à gagner de l'argent—ce que je n'ai jamais pu faire—et qui connaissent les rouages de l'économie me disent qu'on améliorerait ainsi le régime, qu'on lui donnerait plus de

[M. Macquarrie.]

force. Ce serait certainement un grand pas en avant vers la reconnaissance de l'égalité des sexes, pour reprendre une expression démodée dont je ne sais trop si elle convient ici. C'est là une question dont il faudrait pousser la discussion. Je suis persuadé que mes collègues—je songe surtout au député de Kingston et les Îles (M^{re} MacDonald)—voudront faire valoir leurs opinions, suite à celles qu'elle vient d'exposer, afin de jeter un peu plus de lumière.

Certains ministres ne présentent pas souvent de lois, mais celui-ci, par son travail, permet à la Chambre, je crois, et que dis-je, l'incite à examiner de près toute la question des soins donnés aux personnes âgées. La semaine dernière, il était question des jeunes, des enfants. Nous avons d'énormes progrès à faire en ce qui concerne les invalides. Est-ce parce que les deux partis ont atteint un certain équilibre ou bien est-ce parce que le peuple canadien croit que des changements sont imminents, je ne sais. De toute manière, ma correspondance s'est accrue de manière phénoménale, chose qui n'a pas échappé à mon personnel d'ailleurs. Les problèmes que doivent affronter les gens en ce domaine sont d'une ampleur incroyable. Il est bon que nous nous occupions, en tentant de tirer le meilleur parti des moyens disponibles et en avançant nos meilleures idées en vue d'améliorer le sort de nos gens.

Nous entamons à peine le Livre orange. La première fois que j'en ai parlé, il y a quelques mois, j'ai dit que les propositions relatives au Régime de pensions du Canada et aux allocations familiales étaient deux programmes concrets. Nous devons pousser beaucoup plus loin. Il nous faut aborder de façon plus globale toute la question du bien-être social. Nous devons étudier les régimes privés de pension. Nous devons sérieusement examiner le cas des personnes à qui les régimes actuels n'offrent aucune protection. Il nous faudra montrer infiniment plus de générosité et de compassion pour les infirmes. Encore la semaine dernière, je recevais une lettre d'un invalide. L'un de ses trois enfants est arriéré et sa femme gagne un petit salaire. Il reçoit \$60 par mois. Que faut-il lui dire, lui répondre?

Je dis donc au ministre—et je sais que quelques-uns de mes collègues vont entrer dans les détails du bill—de ne pas s'inquiéter au sujet de l'adoption de cette mesure. J'ai écouté ses remarques avec un vif plaisir. Autant que je puisse en juger, ses entretiens avec les ministres provinciaux ont été fructueux et utiles. Le communiqué m'a impressionné. Nous aurons d'autres questions à poser au comité, mais nous voulons hâter l'adoption de cette mesure pour permettre aux 500,000 personnes dont il a parlé, d'améliorer leur sort, pour les soutenir dans leur lutte pénible contre le coût élevé de la vie qui les atteint dans tant de domaines et, du moment que cette mesure vise à améliorer le sort de nos concitoyens, nous sommes en faveur de son adoption. Nous attendons avec impatience la nouvelle initiative du ministre et nous lui accorderons l'appui attentif, sincère, impartial et sans parti pris que nous lui avons toujours prêté dans toutes ses entreprises.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, même si j'ai tenté cet après-midi d'obtenir une décision sur le plan de la procédure, qui aurait permis aux députés d'apporter des amendements au bill à l'étude, et en dépit des efforts que nous pourrions encore tenter de ce côté, je tiens à dire dès le début que nous applaudissons au bill C-224. J'ai remarqué les vaillants efforts du député de Hillsborough (M. Macquarrie) pour dire cela dans le sens contraire. Il s'en est très bien tiré, à mon avis, en disant qu'il ne s'opposait pas au bill. Il ne me reste plus